



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Enseignement de l'anglais à l'école

Question écrite n° 13047

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la question de l'apprentissage des langues vivantes à l'école, plus particulièrement de l'anglais. La maîtrise d'une langue étrangère est une nécessité pour être pleinement intégré dans le monde du travail. L'anglais s'étant imposé comme une langue fondamentale, il est utile et parfois impératif de le maîtriser. L'une des demandes des entreprises, notamment étrangères, qui investissent en France est que les Français actifs aient un meilleur niveau dans cette langue. La France accuse en effet un retard important qu'elle peine à combler. D'après plusieurs classements, les Français font partie des Européens qui maîtrisent le moins l'anglais, cette faiblesse a des conséquences dans de nombreux domaines. Le commerce extérieur, la coopération scientifique ou industrielle, le tourisme ou encore la diplomatie sont autant de secteurs impactés par un niveau en langues trop faible comparativement à d'autres pays européens tels que les Pays-Bas ou la Suède. Ainsi, selon une étude du Centre national d'étude des systèmes scolaires, près de 75 % des élèves de fin de collèges n'arrivent pas à s'exprimer à l'oral après pourtant plusieurs années d'apprentissage. L'institut *Education First* révèle qu'en Europe, la France occupe la 22e place sur les pays testés et ne devance que la Russie, l'Ukraine, la Turquie et l'Azerbaïdjan. L'enseignement de l'anglais a progressé ces dernières années mais beaucoup de spécialistes considèrent cependant que des changements importants doivent encore être opérés. Alors que les premières années comptent beaucoup, les volumes horaires accordés à l'anglais restent relativement faibles en primaire, parfois moins de deux heures par semaine. Sur la méthodologie, le système français se caractérise également par son décalage avec les méthodes en vigueur dans d'autres pays européens. La taille des classes, le manque de pratique orale et le retard accumulé dès les premières années sont souvent mises en avant comme les causes principales. Aussi, il souhaiterait savoir quelles sont les mesures qu'il compte prendre, dans les prochaines années, afin de changer la situation et de remédier à ce problème très spécifique auquel le système éducatif français doit répondre.

Texte de la réponse

La maîtrise des langues vivantes est une compétence fondamentale. Aussi le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a-t-il mis en place un plan de renforcement de l'apprentissage de l'anglais et des autres langues vivantes tout au long de la scolarité obligatoire (circulaire du 12 décembre 2022). L'objectif est qu'au moins 80 % des élèves atteignent en fin de troisième le niveau requis (au minimum le niveau A2) d'ici 2025. Dès la première année de l'école élémentaire, tout élève bénéficie de l'enseignement d'une langue vivante étrangère. Cet apprentissage précoce lui permet de gagner en confiance pour s'exprimer avec aisance dans une langue étrangère. L'enjeu est à la fois d'augmenter l'exposition à la langue et d'en permettre la pratique fréquente et régulière. Afin de renforcer et d'accompagner cet enseignement, les interventions de locuteurs natifs dans les écoles sont facilitées et le déploiement des écoles bilingues se poursuit. En 2023, on compte 1 488 écoles bilingues avec environ 144 000 élèves bénéficiant de 3 à 12 heures hebdomadaires d'enseignement en langues vivantes étrangères, soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à la rentrée 2022. De plus, les outils d'intelligence artificielle sont mobilisés, notamment l'assistant vocal Captain Kelly, qui propose un ensemble

d'activités pour enseigner et apprendre l'anglais du CP au CM2 et dont la souplesse d'utilisation permet aux professeurs des écoles de l'intégrer dans leurs séances d'enseignement de manière progressive et différenciée. Au collège, des aménagements pédagogiques permettant une pratique régulière des langues vivantes sont encouragés (séances de 45 minutes réparties toute la semaine, projets pédagogiques mêlant pratiques artistiques et sportives aux langues...), de même que le développement de l'enseignement des disciplines non linguistiques (DNL). De nouvelles ressources pédagogiques (repères annuels de progression, attendus de fin d'année et outils d'évaluation) permettant aux professeurs de mener un enseignement explicite et progressif à l'école élémentaire et au collège, et aux élèves de pouvoir mieux situer leur niveau dans l'ensemble des activités langagières sont disponibles. De plus, à compter de la rentrée 2025, les programmes de la 6e à la terminale fourniront des indications précises sur les domaines étudiés, les points grammaticaux et le vocabulaire à maîtriser chaque année.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13047

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10385

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2174